

DEPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2023

Membres en exercice : 15	Date de la convocation : 05/04/2023 <i>L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Ginette GINESTE, le 11 avril 2023, dans la salle du conseil municipal de la commune.</i>
Présents : 12	
Représentés : 2	Présents : Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Nathalie BRUNET, Joëlle SABATIE
Votants : 14	
	Représentés : Didier GAYA par Michel ARNAUDET, Amélie VERGNE par Francis JAMMES
	Excusés :
	Absents : Stéphanie ROUSSIES
Secrétaire de séance :	Sandie CASSAN

Fait et délibéré le 11 avril 2023
Pour copie certifiée conforme.

Publié en mairie le : 12 avril 2023

Objet : COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Ginette GINESTE,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mme Stéphanie ROUSSIES après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	98 666.16			675 128.25	98 666.16	675 128.25
Opérations exercice	181 570.21	298 329.67	664 232.59	746 033.36	845 802.80	1 044 363.03
Total	280 236.37	298 329.67	664 232.59	1 421 161.61	944 468.96	1 719 491.28
Résultat de clôture		18 093.30		756 929.02		775 022.32
Restes à réaliser	241 528.32				241 528.32	
Total cumulé	241 528.32	18 093.30		756 929.02	241 528.32	775 022.32
Résultat définitif	223 435.02			756 929.02		533 494.00

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de

roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint-Laurent-les-Tours, le jour, mois et an que dessus.

Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.